# - VILLE D'AVIGNON -

# Conseil Municipal du : 28 septembre 2016

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# **ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Mme le Maire, Présidente,

Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, M. FOURNIER, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. FERREIRA, Mme CROYET, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme CIPRIANI, M. HOKMAYAN, M. GROS, M. CERVANTES, Mme MAS, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

### **ETAIENT REPRESENTES:**

M. GONTARD par Mme HELLE Mme LAGRANGE par Mme GAGNIARD Mme PORTEFAIX par M. CASTELLI M. HERMELIN par M. FOURNIER M. BELHADJ par Mme BELAÏDI Mme ROZENBLIT par M. PEYRE

#### XXX

- M. YEMMOUNI, Mme BOUHASSANE, M. DELAHAYE, M. GLEMOT, M. LOTTIAUX, représenté par Mme MAS et M. VAUTE, représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, entrent en séance au cours du rapport n<sup>a</sup>1.
- M. GIORGIS et Mme LEFEVRE arrivent au cours du rapport n<sup>2</sup>.
- M. CHRISTOS représenté par Mme RIGAULT entre en séance au cours de la présentation du rapport n<sup>3</sup>.
- M. AUDOYER GONZALEZ quitte l'assemblée au cours du rapport n°18 donnant pouvoir à Mme CIPRIANI.
- M. EL KHATMI quitte la salle au cours du rapport n°19 et donne pouvoir à Mme LABROT.

### XXX

La séance est ouverte à **18h05** par Mme le Maire, Présidente.

### XXX

M. HOKMAYAN est désignée comme Secrétaire de Séance.

### XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du 20 juillet 2016 est ADOPTE. A voté contre : M. CERVANTES.

### XXX

- 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE: Représentations de la Ville dans les grandes commissions et dans divers organismes Modifications et désignations. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- APPROUVE le remplacement de Mme Chantal LAMOUROUX pour siéger dans différentes structures et au sein des Commissions internes de la Ville.
- **DESIGNE** Mme Amy MAZARI-ALLEL, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, en qualité de titulaire
- **DESIGNE** Mme Martine CLAVEL, pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avignon, en qualité de titulaire
- **DESIGNE** M. Bernard HOKMAYAN, pour siéger au sein de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, en qualité de titulaire
- **DESIGNE** Nathalie GAILLARDET, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'École d'Art, en qualité de suppléante
- **DESIGNE** M. Bernard HOKMAYAN, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Institut Médico Éducatif Départemental, en qualité de suppléant
- **DESIGNE** Mme Martine CLAVEL, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Brunet, en qualité de suppléante
- **DESIGNE** M. Bernard HOKMAYAN, pour siéger au sein de la Commission de l'Action Sociale et du Logement
- **DESIGNE** M. Bernard HOKMAYAN, pour siéger au sein de la Commission de la Démocratie de proximité, de la Démocratie participative et de la Vie Associative
- ADOPTE Se sont abstenus : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK.
- 2 FINANCES : Institution de la taxe sur les friches commerciales. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** d'instituer la taxe sur les friches commerciales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- **DECIDE** que les taux appliqués seront les taux de droit, à savoir : 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition, 20% à compter de la troisième année d'imposition ;
- CHARGE le Maire, chaque année de communiquer à l'administration des impôts, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe ;
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- ADOPTE Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK.

- 3 EQUIPEMENT SPORTIF GYMNASES ET SALLES DE SPORT : Rénovation et extension du gymnase Génicoud Approbation du programme Lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre Approbation de la composition du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre Demande de subventions. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** le programme de travaux pour la rénovation et l'extension du gymnase Génicoud pour un montant de 3 775 000 € HT soit 4 530 000 € TTC,
- **DECIDE** qu'il sera procédé à une consultation suivant la procédure du concours en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour mener à bien cette opération,
- FIXE le montant de la prime versée aux candidats non retenus à 12 000 € HT soit 14 400 € TTC par candidat,
- APPROUVE la composition, telle que définie ci-dessus, du jury amené à émettre un avis motivé sur les candidatures et les projets,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23 compte 411 programme VEESP25 (opération 2016OP0034),
- SOLLICITE des participations financières auprès des partenaires potentiels,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- ADOPTE Se sont abstenus : Mme DUPRAT, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK.
- <u>4 ACTION CULTURELLE MUSÉE : Musée du Petit Palais Gratuité pendant la manifestation "Parcours de l'Art" (1er au 23 octobre 2016).</u> Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ACCORDE** la gratuité aux visiteurs du musée du Petit Palais pendant la durée de l'édition 2016 du Parcours de l'Art du 1<sup>er</sup> au 23 octobre 2016.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -
- <u>5 ACTION CULTURELLE MUSÉE : Reprise en régie directe de la boutique du Musée du Petit Palais Fixation des tarifs.</u> Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** de recourir à une gestion directe de la boutique du musée du Petit Palais à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016,
- ADOPTE les tarifs des objets proposés à la vente dans le cadre de la boutique du musée du Petit palais pour application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -
- <u>6 ACTION CULTURELLE MUSÉE : Musée du Petit Palais : Demande de subvention 2016 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur (DRAC PACA).</u> Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côté d'Azur (DRAC PACA) pour la campagne de conservation préventive des collections du musée du Petit Palais la plus élevée possible
- **IMPUTE** la recette au chapitre 13 compte 1321
- AUTORISER Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents qui pourraient s'avérer nécessaire.
- ADOPTE Se sont abstenus : M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT.

- 7 ACTION CULTURELLE MUSÉE : Musée Requien Demande de subvention 2017 auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **SOLLICITE** auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une subvention pour l'année 2017 de 28.120 euros.
- **DECIDE** que cette subvention sera affectée à la rémunération d'un agent contractuel chargé de l'inventaire et du programme de restauration des collections de malacologie du Musée Requien.
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document pouvant s'avérer nécessaire.
- ADOPTE Se sont abstenus : M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT.
- <u>8 FINANCES BUDGET : Budget Supplémentaire 2016.</u> M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ADOPTE le budget supplémentaire 2016 qui s'élève, toutes sections confondues : pour le budget principal à la somme de 32.567.464,88 € en recettes et 30.617.095,01 € en dépenses ; pour le budget annexe de la Chambre Funéraire à la somme de 108.019,06 € en recettes et 5.000 € en dépenses; pour le budget annexe du Crématorium à la somme de 892.504,24 € en recettes et 152.982,78 € en dépenses ; pour le budget annexe de la Gestion des Baux à la somme de 291.928,34 € en recettes et 64.700,88 € en dépenses; pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire à la somme de 656.563,57 € en recettes et à 445.740,74 € en dépenses.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document pouvant s'avérer nécessaire.
- ADOPTE Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK. Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES, M. VAUTE.
- 9 FINANCES: Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 50 % par l'association FOUQUE pour un prêt auprès à la Société Marseillaise de Crédit de 3 965 000 € destiné à la restructuration de l'institut Saint Ange à Montfavet.

  M. André CASTELLI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 965 000 euros que l'association FOUQUE se propose de contracter auprès de la Société Marseillaise de Crédit. La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- S'ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la Société Marseillaise de Crédit, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, sans pouvoir soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et en renonçant à opposer la convention de garantie que la Ville d'Avignon a éventuellement conclu avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de la garantie,
- S'ENGAGE, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Société Marseillaise de Crédit et l'emprunteur, ainsi que toutes autres pièces à intervenir.
- ADOPTE -

- <u>10 FINANCES BUDGET: Convention entre la Ville d'AVIGNON et l'association "Comité des Fêtes de MONTFAVET".</u> M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- **APPROUVE** les termes de la convention liant la Ville et l'association «Comité des Fêtes de MONTFAVET».
- ACCORDE à l'association «Comité des Fêtes de MONTFAVET» une subvention de 46 000 € au titre de l'année 2016.
- IMPUTE la dépense sur le chapitre 65 compte 65748, fonction 024.
- IMPUTE la dépense sur le chapitre 65 compte 65748 , fonction 90.
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.
- ADOPTE Ne participe pas au vote : Mme LICHIERE.
- 11 FINANCES BUDGET: Exécution du budget 2016 Attribution d'une subvention au GIP du Centre Hospitalier de MONTFAVET pour la Maison des Adolescents et remboursement de chèques loisirs 2011-2014 à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- ACCORDE une subvention au GIP Maison des Adolescents de Vaucluse pour un montant total de 19 000 €.
- IMPUTE la dépense au chapitre 65 compte 657437.
- REMBOURSE à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon des chèques loisirs pour les années 2011/2014 pour montant total de 3 716 €.
- IMPUTE la dépense au chapitre 65 compte 657351.
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -
- 12 PERSONNEL MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs Conventions à intervenir pour la saison 2016/2017. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.
- ADOPTE Ne participent pas au vote : Mme HADDAOUI, M. HOKMAYAN, Mme GOILLIOT XICLUNA.
- <u>13 ADMINISTRATION GÉNÉRALE: Protection fonctionnelle des fonctionnaires territoriaux de la Ville d'Avignon.</u> M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- **DECIDE** que la Ville d'Avignon fera l'avance aux agents bénéficiant de la protection fonctionnelle, car victimes d'insultes, de menaces ou de violences physiques, des dommages et intérêts qui lui auront été accordés par le juge judiciaire,
- **DECIDE** que la Ville d'Avignon émettra un titre de recettes à l'encontre du condamné,
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- ADOPTE -

- <u>14 ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : Convention cadre Ville d'Avignon Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.</u> Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** les termes de la convention cadre à conclure avec l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention ou tout acte pouvant en découler.
- ADOPTE -
- 15 HABITAT : Centre Ville Mise en place d'un "Label Campus Logement étudiant d'Avignon" pour de meilleures conditions de logement étudiant en Centre Ville d'Avignon Approbation de la convention de partenariat avec l'Université d'Avignon Accompagnement Promotion Insertion (API) Provence, l'association étudiants INTER'ASSO et l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV). Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** la convention de partenariat en vue de promouvoir le «Label Campus Logement étudiant d'Avignon» dans l'intra-muros d'Avignon,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce et tout acte à intervenir.
- ADOPTE -

Mme le Maire, Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à Mme BELAÏDI.

- 16 TOURISME : Protocole entre Avignon Tourisme et la Ville d'Avignon déterminant les modalités de fin de contrat pour la délégation de service public Tourisme. Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- FIXE le montant de l'indemnité due à Avignon Tourisme à 1 583 043,18 € HT au titre de la VNC,
- **DETERMINE** les versements selon l'échéancier ci-dessus rappelé,
- IMPUTE la dépense au chapitre 20 compte 2088,
- FIXE le montant de l'indemnité exceptionnelle due par Avignon Tourisme à 200 000 € au titre des investissements non réalisés sur la période 2005 2015.
- **DETERMINE** l'émission du titre de recette à la date du 15 décembre 2016,
- **IMPUTE** la recette au chapitre 77 compte 7788,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le protocole ci joint.
- ADOPTE Ont voté contre : M. GROS, M. CERVANTES, M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK. Ne participent pas au vote : M. GONTARD représenté par Mme le Maire, M. CASTELLI, M. PEYRE, M. GIORGIS, M. MONTAIGNAC, Mme ROZENBLIT, M. GLEMOT.

- 17 VOIRIE STATIONNEMENT : Protocole entre Avignon Tourisme et la Ville d'Avignon déterminant les modalités de fin de contrat pour la délégation de service public Parkings. Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- FIXE le montant de l'indemnité due à Avignon Tourisme à 1 616 640 € HT,
- **DETERMINE** les versements selon l'échéancier ci-dessus rappelé,
- IMPUTE la dépense au chapitre 20 compte 2088.
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le protocole ci joint
- ADOPTE Ont voté contre : M. GROS, M. CERVANTES, M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK. Ne participent pas au vote : M. GONTARD représenté par Mme le Maire, M. CASTELLI, M. PEYRE, M. GIORGIS, M. MONTAIGNAC, Mme ROZENBLIT, M. GLEMOT.

Mme le Maire rejoint l'assemblée dont elle assure à nouveau la Présidence.

- <u>18 ACTION SOCIALE : Convention entre la Ville et l'association Mobil'douche Aide au fonctionnement.</u> M. Vincent DELAHAYE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- AUTORISE la signature de la convention avec l'association Mobil'douche
- **DECIDE** que la subvention versée à l'association Mobil'douche sera de 4.148,17 € qui sera imputée sur le chapitre 65 compte 6574
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -
- 19 BÂTIMENTS COMMUNAUX : Dénomination de la salle des Fêtes de la mairie annexe de Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** d'attribuer à la salle des Fêtes de la mairie annexe de Montfavet le nom de «Roger BEZERT».
- ADOPTE -
- <u>20 EQUIPEMENT SPORTIF : Dénomination de la tribune du stade Pierre MANEN à Montfavet.</u> M. André CASTELLI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** d'attribuer à la tribune du stade Pierre MANEN, le nom d'«Alain ROCCI».
- ADOPTE -
- <u>21 VOIRIE : Dénomination de voie Quartier Montfavet.</u> M. André CASTELLI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'attribuer le nom de «rue de la Massette» à la voie située quartier de Montfavet dont le tenant est le chemin du Cèdre et l'aboutissant est la rue des Galoubets.

- ADOPTE -

- 22 HABITAT SOCIAL : Taxe foncière sur les propriétés bâties Convention d'utilisation de l'abattement sur les logements sociaux avec Grand Delta Habitat. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** les termes de la convention avec Grand Delta Habitat,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir.
- ADOPTE Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES.
- <u>23 HABITAT : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018).</u> Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- APPROUVE le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2016 de la Ville d'Avignon, chapitre 20 compte 20422,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.
- ADOPTE Ne participe pas au vote : Mme LICHIERE.
- <u>24 ENVIRONNEMENT TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.</u> Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ACCORDE l'attribution d'une aide financière à Monsieur Sébastien HUSSON pour un montant de 946 €,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, fonction 12, compte 6574,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -
- <u>25 POLITIQUE URBAINE CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades.</u>
  M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- APPROUVE le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- IMPUTE les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la Ville d'Avignon.
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions aux propriétaires sur les crédits ouverts au budget 2016 de la Ville d'Avignon, chapitre 20 compte 20422,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.
- ADOPTE -
- <u>26 ACTION SOCIALE AIRE DE STATIONNEMENT : Autorisation de signature d'une convention entre la Ville et l'État relative à la gestion et au fonctionnement de l'aire d'accueil municipale des Gens du Voyage.</u> Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- AUTORISE la signature de la convention entre l'État et la commune.
- IMPUTE la recette correspondante sur le chapitre 74 compte 7471
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -

- 27 PRÉVENTION SÉCURITÉ: Programmation CLSPD Avenant nº4 à la convention passée avec l'association Club Avignon Sports Loisirs (C.A.S.L.) Autorisation de signer. M. Philippe FERREIRA, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- APPROUVE l'action du CASL définie par un avenant à la convention,
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de tous les partenaires financiers les subventions les plus larges possibles,
- AUTORISE Mme le Maire à verser, pour l'année 2016, une subvention de 5 400 € à l'association CASL sur sa ligne budgétaire du CLSPD,
- IMPUTE la dépense au chapitre 65 compte 65748
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -
- <u>28 TECHNOLOGIE INFORMATIQUE COMMUNICATION INFORMATIQUE :</u>
  <u>Traitement des déchets à caractères électroniques de la DSI.</u> M. David FOURNIER, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer la convention avec la société PLANETE ET ENVIRONNEMENT pour le traitement des déchets à caractères électroniques de la ville d'Avignon
- ADOPTE -
- 29 ENERGIE : Réseau de communication Très Haut Débit Approbation de la convention quadripartite relative à l'usage des supports en aérien des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA). M. David FOURNIER, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- APPROUVE la convention quadripartite à intervenir relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité en basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibres optiques sur supports de lignes aériennes,
- **IMPUTE** la recette sur le compte 751,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.
- ADOPTE Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES.
- 30 ENERGIE : Réseau de communication Très Haut Débit Approbation de la convention tripartite relative à l'usage des réseaux de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques. M. David FOURNIER, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- APPROUVE la mise à disposition d'infrastructures de la Ville d'Avignon auprès d'ORANGE pour le projet de développement du réseau de Très Haut Débit sur la commune d'Avignon,
- APPROUVE la convention à intervenir relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité en basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques,
- IMPUTE la recette sur le compte 751,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- ADOPTE Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES.

- 31 SPORTS: Convention relative à la participation financière de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association Année scolaire 2015/2016.

  M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:
- **ADOPTE** la convention liant la Ville au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année scolaire 2015/2016 pour la participation financière de la Région à l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association,
- IMPUTE la recette au chapitre 74, compte 7472,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que les avenants éventuels.
- ADOPTE -

# **QUESTIONS ORALES**

• I - Par mail en date du 15 septembre 2016, M. Olivier GROS a fait connaître son souhait de poser la question diverse suivante :

Madame le Maire,

Le plan du Ministère de l'intérieur rendu public en ce mois de Septembre 2016 prévoit la création de 12 000 places afin de loger dignement les populations réfugiées sur l'ensemble du territoire. En Provence Alpes Côte d'Azur, 994 places sont à créer en plus des 225 places existantes. Ce qui correspond pour le Vaucluse à une centaine de places.

Il y a un an, les élus écologistes du conseil municipal ont soutenu les positions prises par votre majorité visant à encourager les initiatives de la société civile avignonnaise pour organiser le meilleur accueil possible des familles de réfugiés.

Aujourd'hui, pouvez-vous nous préciser si des actions ont été effectivement engagées, soit directement par la ville d'Avignon, soit par des associations, en vue de loger ces familles, mais aussi de favoriser leur intégration ?

N'y a-t-il pas lieu de relancer la dynamique initiale?

Mme BELAÏDI apporte des éléments de réponse.

### XXX

 II - Par mail en date du 22 septembre 2016, M. Philippe LOTTIAUX souhaite poser au nom du groupe Avignon Demain une question orale relative à l'accueil des migrants à Avignon et à l'adoption de la charte «Ma commune sans migrants»

### Madame le Maire,

Il y a quelques mois, votre majorité et les élus dits «Républicains» ont voté un plan d'accueil des migrants à Avignon. Ce au motif d'une prétendue solidarité et en vous appuyant sur des considérations historiques largement faussées. Il est clair que la situation actuelle n'a rien à voir avec les vagues migratoires qu'a pu par le passé connaître la France. Tant par le nombre des migrants que par leur possibilité d'intégration et que leur situation : ils n'ont ni la même religion et les mêmes références civilisationnelles, ni volonté de s'intégrer pour leur grande majorité.

Les derniers mois ont d'ailleurs illustré que nos craintes été fondées : infiltration de terroristes parmi les dits migrants, multiplication des crimes et délits et rejet massif des populations.

Aujourd'hui, dans le contexte du démantèlement de la jungle de Calais ainsi que de l'accueil par la France de près de 30 000 migrants sur deux ans consécutivement au plan de relocalisation décidé par la commission européenne, le ministère de l'intérieur prépare un schéma visant à disséminer sans concertation près de 12 000 migrants dans toutes les régions de France, exception faite pour l'île de France et la Corse. Déjà, des villes et villages ont été sélectionnés par les préfectures. Il apparaîtrait qu'Avignon, à l'instar de quelques autres communes du Vaucluse, serait concernée par cet accueil.

Cette politique de dissémination de la jungle de Calais multipliera les problèmes au lieu de le résoudre, et cet accueil renforcera le communautarisme et les difficultés sociales à Avignon, qui n'en a pas besoin.

### De fait:

Considérant que l'accueil de migrants génère un coût financier et social que nos communes en général, et Avignon en particulier, soumises à la baisse des dotations de l'État, ne peuvent plus supporter sans augmenter la fiscalité locale;

Considérant qu'il est impensable de demander aux contribuables locaux déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale, de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur notre territoire ;

Considérant que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les habitants, nuit à l'ordre public, asphyxie l'économie locale, et menace l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement.

Considérant que les corridors migratoires qui sont empruntés par des migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre nos populations, et qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation;

Considérant que l'immigration massive nourrit les revendications communautaristes contraires au principe de laïcité, déjà largement battu en brèche dans différents quartiers d'Avignon;

Nous vous demandons, madame le Maire, de proposer au prochain Conseil municipal l'adoption d'une motion «ma commune sans migrants», engageant notamment la ville d'Avignon :

- à s'opposer au plan d'accueil des migrants imposé par l'Etat sous pression de l'Union européenne, et au plan d'accueil des migrants consécutif au démantèlement de la jungle de Calais.
- à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière,
- à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation ou d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile,

Si vous veniez à refuser cette proposition de bon sens, soucieuse de garantir le maintien d'un minimum d'harmonie dans notre ville, nous vous demandons solennellement d'organiser, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, un referendum local sur l'accueil, volontaire ou imposé, de migrants à Avignon.

Vous qui êtes une adepte déclarée de la concertation, comme l'a si bien illustré votre volonté de détruire le marché de Noël, devriez sans nul doute être sensible à cette proposition de donner la parole aux Avignonnais et aux Montfavétains sur cette question qui les concerne directement dans leur quotidien.

# M. CASTELLI communique des éléments de réponse.

### XXX

<u>ADMINISTRATION GENERALE: Délégations d'attributions du conseil</u> municipal au Maire – Compte rendu.

M. CERVANTES demande si la décision concernant la fourniture et livraison de barquettes pour conditionnement des repas et la décision relative aux fournitures de prestations des traiteurs contiennent des clauses bio et locales.

Mme le Maire lui indique que le service lui communiquera les éléments de réponses.

## XXX

La séance est levée à 21h05 par Mme le Maire, Présidente.

### XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 3 octobre 2016.